

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Présents: 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration: 08

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Pétret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-09-27/27

Objet : convention de partenariat avec E-Ophtalmo dans le cadre de la Semaine Bleue.



Pour toute correspondance:

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr www.velizy-villacoublay.fr Objet : convention de partenariat avec E-Ophtalmo dans le cadre de la Semaine Bleue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités-Qualité de vie, réunie en séance le 18 septembre 2023.

CONSIDÉRANT que la commune organise tout au long de l'année des activités favorisant la santé et l'autonomie des seniors,

CONSIDÉRANT que la commune participe à l'action nationale Semaine Bleue, à travers un programme d'activités intéressant les seniors,

CONSIDÉRANT que la société E-Ophtalmo propose deux animations durant la Semaine Bleue autour du bien-être oculaire, qui pourront être prolongées par des journées de dépistages à distance des pathologies oculaires,

CONSIDÉRANT que ces actions sont financées par la Conférence des Financeurs et sont gratuites pour la commune,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Commune souhaite mettre en place un partenariat avec la société E-Ophtalmo,

ENTENDU l'exposé de Madame Michèle Menez, rapporteur

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la société E-Ophtalmo, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Johanne Ledanseur 9^{ème} Adjointe au Maire

Secrétaire de séance

Pascal Thévenot

Maire